

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNEEGANS
Ancien député du Rhône.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 33 fr. Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements... 12 fr. 23 fr. 45 fr. Pour l'étranger, le port en sus. Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉSY
Imprimerie de M. Bouché, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

10 septembre.

Pendant que les feuilles allemandes de Berlin et de Vienne s'évertuent à nous démontrer quels immenses résultats peut amener l'entente des empires, les journaux qui passent pour refléter la pensée du gouvernement russe ne cessent de protester contre cette fantasmagorie dont on finirait par effrayer l'Europe, à force de vouloir la rassurer.

Le Nord, entre autres, reconnaît que « la conjonction de trois astres politiques de première grandeur » est un phénomène qui ne saurait passer inaperçu des astronomes de la presse et de la diplomatie. Mais ce phénomène est-il si exceptionnel que ce soit d'exceptionnel ou d'extraordinaire? Le Nord ne le pense pas; il croit que la rencontre des trois empereurs à Berlin est un rapprochement personnel, mais que ce ne peut être ni de loin ni de près un congrès proprement dit.

Après avoir fait ressortir ce qu'il y aurait néanmoins de puéril à soutenir que, une fois réunis, les souverains chargés des destinées de trois grandes nations, n'en profiteraient pas pour s'occuper des intérêts qu'ils représentent, le Nord ajoute:

Entre un échange d'idées sur les problèmes à l'ordre du jour et une discussion formelle et définitive, il y a de la marge. La présence des trois chanceliers d'empire à Berlin n'a rien de contradictoire cette prévision. Il est assez naturel que dans cette occurrence, même réduite aux termes que nous signalons, les empereurs aient voulu avoir auprès d'eux leurs conseillers habituels. De même, la participation des ministres des affaires étrangères impliquait l'arrivée d'un certain état-major diplomatique se groupant autour de ses chefs respectifs.

Plus loin, le même journal ajoute: « La Nouvelle Presse libre de Vienne s'est beaucoup trop avancée lorsqu'elle a prétendu qu'une circulaire serait ultérieurement concertée entre les diplomates des trois puissances représentées à Berlin. Un document de ce genre ressemblerait beaucoup à un protocole de conférence, à une note commune, et ce que nous venons de dire plus haut semble exclure cette hypothèse.

Il n'y a aucun point de congrès à Berlin pour deux raisons excellentes. La première, c'est qu'il n'y a point lieu d'en réunir un. La situation actuelle de l'Europe, telle que l'ont faite les derniers événements, est un fait qui emporte avec lui sa sanction, qui subsiste de toutes pièces, sans avoir besoin de la consécration d'une garantie internationale ou d'une assurance mutuelle. La seconde raison, c'est qu'aucune des puissances en jeu, et l'Allemagne toute la première, ne désire un congrès. Cette raison à la rigueur dispenserait de toute autre.

Que la diplomatie russe se préoccupe, avant tout, d'éviter les pièges et qu'à cet effet elle soit résolue d'avance à décliner un engagement quelconque, l'hypothèse est assez vraisemblable. Mais de ce que, au sentiment du Nord, la situation actuelle de l'Europe est un fait qui emporte avec lui sa sanction, il ne s'ensuit pas que M. de Bismarck renonce, si les moyens lui en étaient fournis, à poursuivre la consécration de ce fait au moyen d'une garantie internationale ou d'une assurance mutuelle. — Garantie parfaitement illusoire du reste, et qui ne saurait prévaloir contre la diversité des intérêts en jeu. Il n'en est pas moins utile de noter les dispositions que manifeste la Russie, et les réserves dont le langage des journaux dévoués au gouvernement du czar contient l'expression très accentuée.

Notre correspondance de Paris nous signale aujourd'hui une lettre adressée par M. le marquis de Dampierre à ses électeurs du département des Landes, et publiée par un journal de Bayonne. M. le marquis de Dampierre siège à la droite de l'Assemblée nationale et, s'il a jugé bon de se mettre en communication avec ses commettants et avec le public, ce ne pouvait être que pour affirmer sa foi monarchique, combattre l'idée républicaine, nier l'évidence des faits, accuser, en le calomniant, le gouvernement et la politique présidentielle.

Il se passe de singulières aventures en ce monde, en notre bonne ville de Lyon en particulier. Qui de nous ne se souvient de ces jours, fort rapprochés de l'an de grâce 1872, où les radicaux et leurs journaux regardaient du haut de leur grandeur la loi, cette vieille défroque, et déclaraient avec majesté et compétence que la loi pouvait être respectée à la rigueur, quand elle leur convenait par hasard, mais qu'au-dessus de la loi, il y avait le droit? Nous nous rappelons les belles fureurs d'un de nos confrères, le jour où nous lui fîmes remarquer combien ce langage se rapprochait du langage impérial, dans les clichés les plus remarquables duquel se trouve aussi cette phrase: « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

Aujourd'hui, voyez comme les choses ont changé! La loi? On la respecte; on la vénère; on ne demande qu'à lui obéir! et ceux qui violent la loi, ce ne sont plus les radicaux, qui s'en faisaient gloire, non point! s'il vous plaît! ce sont les... autres, et surtout et avant tout ces journaux « qui ne se disent républicains que pour combattre sous ce masque tous les principes de la République. »

groupés à l'entour dans des attitudes diverses, les uns debout, les autres assis sur les briquets, tous attentifs à la voix du conteur, l'ilot que la mer, en se retirant, avait laissé complètement à nu, les flancs d'eau où se miraient les étoiles du ciel, le grand roc dont la masse irrégulière et sombre s'éclairait çà et là de reflets ardents du brasier, les moquettes qui battaient des ailes au-dessus de sa tête cheue, et, pour cadre au tableau, les flots paisibles et lointains, tout cela composait une scène à la fois bizarre et charmante, et qui aurait pu tenter le pinceau d'un van der Neer ou d'un Isaac van Oostade.

Tout ce qui fut dit pendant le cours de cette veillée pittoresque, je ne puis le redire; un volume n'y suffirait pas. Tous ces récits se ressemblaient au fond: toujours un singulier matelot jeté par aventure dans des situations impossibles, et qui s'en tirait à sa gloire! Le biscaïen de Jambonneau se baignait un jour dans le canal de Mozambique. Pris entre deux requins qui s'avancèrent sur lui la gueule ouverte, ce diable d'homme avait trouvé moyen de les exciter l'un contre l'autre, qu'il ne fallait pas plus se fier aux ours qu'aux hommes.

Ainsi parla milord Macabou, à la satisfaction générale. Trois salves d'applaudissements auxquels Pornichet, malgré sa déconfiture, ne put s'empêcher de joindre les siens, couronnèrent ce joli morceau; bien que la joute fût à peine ouverte, il y eut dans l'auditoire comme un soupçon que le sucre d'orge était déjà gagné. Cette histoire d'ours avait été de la même en belle humeur, toute s les langues se délièrent, et les récits les plus étranges se succédèrent sans interruption. Le foyer qui jetait encore de vives lueurs, ces enfants

prent au poste dès qu'elle émergeait comme une plate-forme à la surface de l'Océan. Au bout d'une semaine d'exercices, il était parvenu à la dresser et à la gouverner, grâce au dard qu'elle avait dans le flanc, et, bref, un matin, après bien des péripéties, debout et fièrement campé sur l'échine du gigantesque cétacé qui lançait des gerbes d'eau par ses évents, il entra dans la rade de Brest, au grand ébahissement des indigènes qui assistaient pour la première fois à un semblable spectacle: c'était la contre-partie et la revanche de Jonas. Quoique échappée d'un peu d'inventive, cette histoire, très-gentiment débitée d'ailleurs, intéressa vivement l'assemblée, et la baigne du petit Guillemin fut en échec les ours de Macabou.

Quand ce fut son tour de parler, Marc conta Robinson dans son île, et, il faut bien l'avouer, notre petit ami n'obtint qu'un médiocre succès. Après les épiques dont ils venaient de se régaler mutuellement, Robinson Crusée avec son perroquet, son sarasol et son bonnet de peau de bique, leur fit l'effet d'une panade. Vendredi lui-même n'éleva qu'une piètre curiosité. L'histoire que Marc n'avait pu qu'ébaucher, tu la liras un jour, mon cher Paul, telle qu'elle est racontée dans un livre immortel, délice de l'enfance, enseignement de tous les âges, rare bienfait de l'esprit humain. Ce livre sans ornement, sans apprêt, je dirais presque sans littérature, et qui n'a d'autre charme que le premier de tous, le charme de la vérité, tu le liras d'abord pour ton amusement, et tu le reliras plus tard pour les instructions qu'il renferme. Il est l'ami de toutes les saisons. Enchantement de nos jeunes années, il serait au besoin notre conseil et notre guide à travers les épreuves inséparables de la vie.

Il nous apprend en même temps le courage, la résignation et la foi dans la Providence; il nous montre toutes les ressources de l'homme jeté seul dans la création, ses facultés se développant dans une situation désespérée, et comment l'âme, rendue à elle-même en présence de la nature, remonte nécessairement à Dieu. Les saints livres exceptés, je n'en connais pas un qui contienne plus de force consolatrice, qui respire une philosophie plus humaine et plus religieuse, une morale plus simple et plus familière et plus élevée.

Etrange destinée que celle de l'auteur de ce livre! Ce qu'il était, qui songe à le savoir? Qui songe même à se demander s'il a existé? Il a disparu dans la gloire de son œuvre. Que les enfants sachent du moins son nom, et que ce nom reste à jamais béni dans leur mémoire: il s'appelait Daniel de Foë. Comme la plupart des hommes qui ont travaillé pour le bonheur de leurs semblables, il mourut dans l'abandon, après avoir vécu malheureux et persécuté.

Le carrousel touchait à sa fin. Tous ou presque tous, ils avaient disputé le prix, et, quoique balancé un instant par le succès de la baigne, le triomphe des ours semblait assuré. Macabou, je le dis à regret, ne montrait pas l'attitude modeste qui sied aux vainqueurs. Macabou se voyait déjà possesseur de douze batons de sucre d'orge précieusement empaquetés dans un morceau de papier gris, déjà l'eau sucrée lui venait à la bouche, déjà il se pourléchait les babines, quand le capitaine Legoff, qui s'était borné jusque-là au rôle de juge du camp, descendit à son tour dans la lice.

Il toussa trois fois, moins pour assurer le timbre de sa voix que pour inviter l'assemblée à silence. Un murmure flatter courut dans tous les rangs. « Écoutez! écoutez! » Macabou seul pâlit et frissonna.

JULES SANDEAU
(A suivre.)

Dans le document dont on nous envoie l'analyse, éclatent, en effet, le même amour du passé, la même ignorance systématique des conditions d'existence des sociétés modernes, le même parti-pris, en un mot, que nous avons déjà relevés dans les circulaires de quelques-uns des collègues de M. de Dampierre. Il y a, en outre, dans les considérations développées par le député des Landes, — et c'est là ce qui doit fixer notre attention — comme une constatation du travail latent qui s'opère au sein des groupes monarchiques de l'Assemblée.

Ronçant à user du pouvoir constituant qu'elle s'est arbitrairement arrogé, la droite ne songe plus qu'à assurer le succès de ses candidats aux élections générales qui suivront, nécessairement la libération du territoire. Que M. Thiers reste au pouvoir jusqu'à cette époque, et c'en est fait des espérances de tous ceux qui rêvent une restauration bourbonnienne. Donc, il faut, avant tout, se débarrasser de ce pouvoir gênant. L'Assemblée, se trouvant maîtresse de la situation et formant alors une sorte de gouvernement provisoire, pourrait peupler les préfectures de fonctionnaires à sa dévotion, et manipuler de telle sorte le suffrage universel qu'il en dotât une nouvelle Assemblée exclusivement acquise à la cause « du Roy. »

Telles sont les illusions dont se berce encore le parti auquel appartient M. de Dampierre. On conçoit que de pareilles manifestations nous paraissent fort inoffensives, si la perfidie des attaques dirigées contre le président de la République ne venait leur donner un caractère particulièrement odieux.

Il semblait difficile que l'on prit au sérieux les bruits recueillis par quelques journaux italiens concernant les travaux de défense en voie d'exécution dans la partie française du tunnel du mont Cenis. Les faits articulés par l'Opinion et le Moniteur des chemins de fer italiens semblent cependant devoir être considérés comme exacts sur certains points. Une dépêche de Versailles annonce, en effet, « qu'ordre a été donné hier d'arrêter les travaux commencés par le génie militaire au col de Fréjus (mont Cenis). Ces travaux, dont le gouvernement ignorait même l'existence, ajoute la dépêche, n'auraient d'ailleurs ni l'importance ni la signification que leur ont attribuées les journaux italiens. »

On ne manquera pas de remarquer l'étrangeté de ces explications et de répondre que le gouvernement ne devait pas ignorer le fait. Serait-ce le comité des fortifications qui aurait, de sa propre initiative, ordonné les travaux dont il s'agit? L'incident vaut, croyons-nous, qu'on tire la chose au clair.

Il se passe de singulières aventures en ce monde, en notre bonne ville de Lyon en particulier. Qui de nous ne se souvient de ces jours, fort rapprochés de l'an de grâce 1872, où les radicaux et leurs journaux regardaient du haut de leur grandeur la loi, cette vieille défroque, et déclaraient avec majesté et compétence que la loi pouvait être respectée à la rigueur, quand elle leur convenait par hasard, mais qu'au-dessus de la loi, il y avait le droit? Nous nous rappelons les belles fureurs d'un de nos confrères, le jour où nous lui fîmes remarquer combien ce langage se rapprochait du langage impérial, dans les clichés les plus remarquables duquel se trouve aussi cette phrase: « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

Aujourd'hui, voyez comme les choses ont changé! La loi? On la respecte; on la vénère; on ne demande qu'à lui obéir! et ceux qui violent la loi, ce ne sont plus les radicaux, qui s'en faisaient gloire, non point! s'il vous plaît! ce sont les... autres, et surtout et avant tout ces journaux « qui ne se disent républicains que pour combattre sous ce masque tous les principes de la République. »

groupés à l'entour dans des attitudes diverses, les uns debout, les autres assis sur les briquets, tous attentifs à la voix du conteur, l'ilot que la mer, en se retirant, avait laissé complètement à nu, les flancs d'eau où se miraient les étoiles du ciel, le grand roc dont la masse irrégulière et sombre s'éclairait çà et là de reflets ardents du brasier, les moquettes qui battaient des ailes au-dessus de sa tête cheue, et, pour cadre au tableau, les flots paisibles et lointains, tout cela composait une scène à la fois bizarre et charmante, et qui aurait pu tenter le pinceau d'un van der Neer ou d'un Isaac van Oostade.

Tout ce qui fut dit pendant le cours de cette veillée pittoresque, je ne puis le redire; un volume n'y suffirait pas. Tous ces récits se ressemblaient au fond: toujours un singulier matelot jeté par aventure dans des situations impossibles, et qui s'en tirait à sa gloire! Le biscaïen de Jambonneau se baignait un jour dans le canal de Mozambique. Pris entre deux requins qui s'avancèrent sur lui la gueule ouverte, ce diable d'homme avait trouvé moyen de les exciter l'un contre l'autre, qu'il ne fallait pas plus se fier aux ours qu'aux hommes.

Ainsi parla milord Macabou, à la satisfaction générale. Trois salves d'applaudissements auxquels Pornichet, malgré sa déconfiture, ne put s'empêcher de joindre les siens, couronnèrent ce joli morceau; bien que la joute fût à peine ouverte, il y eut dans l'auditoire comme un soupçon que le sucre d'orge était déjà gagné. Cette histoire d'ours avait été de la même en belle humeur, toute s les langues se délièrent, et les récits les plus étranges se succédèrent sans interruption. Le foyer qui jetait encore de vives lueurs, ces enfants

voirs civils et militaires, ne les réunit que pour faire mieux exécuter la loi; et le fait de cette accumulation de pouvoirs en une seule main n'a pas pour but de mettre un citoyen au-dessus de la loi, mais au contraire de lui donner les moyens de contraindre tous les autres à obéir à la loi.

On lui soutiendrait-on le contraire? et des républicains admettraient-ils qu'en république un seul homme soit omnipotent, omnipotent au point de pouvoir commander à la loi? Si c'est là la doctrine radicale, nous sommes encore plus loin du radicalisme que nous ne pensions l'être.

Mais non! nous le savons fort bien, telle n'est pas l'opinion de nos adversaires, et pourtant c'est à cette opinion qu'ils s'accrochent, en soutenant qu'ils sont dans la légalité.

Ils sont sortis de la légalité le jour où ils ont reconnu à un comité de salut public, n'émantant ni de l'autorité centrale ni du suffrage des électeurs, les pouvoirs et les droits que l'Etat seul possède. C'est là, c'est dans cette reconnaissance que gît le vice originel de toute cette question des écoles.

Au moment où l'empire s'écroula, le gouvernement du pays fut ramassé à Paris par les hommes qui constituèrent le gouvernement de la défense nationale. La province n'avait pas à constituer de gouvernement de son côté, mais à reconnaître celui-là. A Lyon, quelques-uns n'en jugèrent pas ainsi; ils voulurent avoir leur gouvernement à eux, et c'est ainsi que ce comité de salut public s'installa, parallèlement au gouvernement de la Défense.

Or, à moins de couper la France en plusieurs morceaux, on ne saurait admettre l'existence de deux gouvernements distincts vivant côte à côte. Il faut bien de toute nécessité qu'il n'y ait qu'un pouvoir unique, et ce pouvoir, après l'effondrement spontané de l'empire, était le gouvernement de la Défense nationale. Le comité de salut public n'en jugea pas ainsi et c'est ainsi que, comme s'il avait possédé qualité pour en rendre.

Les conseils municipaux qui se succédèrent à Lyon crurent devoir accepter la solidarité des actes de ce pseudo-gouvernement local; ils croient devoir encore aujourd'hui viser ses décrets, comme si ces décrets étaient une autorité quelconque, comme s'ils faisaient loi en quoi que ce soit. Or, ces décrets sont des décrets de fantaisie pure.

On aurait pu les discuter si, par une impossibilité due aux malheurs de la guerre ou de l'insurrection, Lyon avait été détaché de la France pour être constitué en ville libre. Mais cette éventualité ne s'étant heureusement pas réalisée, ces décrets et arrêtés restent dépourvus de tout caractère gouvernemental ou officiel quelconque; ils sont le fruit des délibérations de quelques particuliers qui ne représentaient aucun gouvernement, qui n'étaient délégués par aucun pouvoir, qui n'étaient élus par personne, et dont les décisions n'ont pu engager aucun pouvoir républicain ou autre, ni municipal, ni départemental, ni central.

Les radicaux évidemment ne sont pas de cet avis; ils reconnaissent une valeur quelconque à ces décrets, et c'est là ce qui obscurcit leur raisonnement dans la question des écoles. En effet, s'il n'y avait pas au fond de cette discussion ce malentendu, nous ne comprendrions pas comment on pourrait contester l'il-

légalité absolue, flagrante, de la situation des instituteurs nommés par ce comité de salut public.

Pour les radicaux, ce qu'a fait ce comité à force de loi, comme si ce comité avait été le représentant momentané du gouvernement.

Pour nous, ce comité n'a jamais été le représentant du gouvernement, ni même celui de la ville de Lyon; voilà pourquoi nous ne saurions admettre que l'on s'appuie sur ses décrets dans n'importe quelle question politique ou municipale.

Et nous ajouterons que le gouvernement du 4 septembre n'a, pas plus que nous, reconnu le caractère d'émanation ou de représentation gouvernementale à ce comité; car il s'est empressé de nommer dans le Rhône un délégué, qui a été M. Challemeil-Lacour, qui s'est vu investi des fonctions de préfet, et que son titre de commissaire extraordinaire devait mettre en mesure précisément de mater ce gouvernement local, irrégulier et à proprement parler révolutionnaire contre la révolution elle-même.

Plusieurs journaux de notre ville accueillent un bruit qui court, paraît-il, et qui nous semble être tout simplement la traduction de certains désirs et de certaines espérances. Ils disent qu'il serait question de supprimer la mairie centrale de Lyon.

Si l'on veut bien se donner la peine de réfléchir à ce qu'entraînerait la suppression de la mairie centrale, on comprendra très vite combien ce projet est peu sérieux.

Supprimer la mairie centrale, c'est supprimer le conseil municipal; c'est créer autant de conseils municipaux spéciaux, qu'il y aura de mairies d'arrondissement.

Et lorsque Lyon sera ainsi partagé en six tronçons de ville, quelle sera l'assemblée, quelle sera l'autorité qui traitera les questions d'intérêt communes à ces six tronçons? Car on ne peut pourtant pas empêcher Lyon d'exister, et ces six tronçons faciles d'avoir des intérêts communs.

Ces intérêts, il faut bien que quelqu'un s'en occupe; qui sera ce quelqu'un?

Le préfet! nous diront les journaux « conservateurs. »

Et la loi municipale? que devient-elle au milieu de tout ceci, s'il vous plaît?

On bien Lyon est-il en dehors de la loi aux yeux d'un certain nombre, parce que Lyon s'est donné un conseil municipal radical et une municipalité de même couleur?

La prétention serait assez remarquable. Elle ne nous étonnerait guère cependant. Nous voyons, en effet, depuis un certain temps les journaux, qui se disent conservateurs, révéler une tendance à traiter les lois avec un sans-gêne qui rappelle parfaitement celui des radicaux, l'année dernière. Quand la loi leur plaît, ils déclarent très-haut qu'il faut la respecter; quand elle leur déplaît, ils recherchent volontiers comment on pourrait l'interpréter ou comment elle pourrait bien être tombée en désuétude, ou bien ils raisonnent comme si elle n'existait pas. C'est ce qu'ils font en ce moment pour la suppression de la mairie centrale de Lyon. Il est évident que cette suppression serait contraire à la loi municipale, et qu'il faudrait une loi spéciale pour faire de Lyon six communes distinctes. Mais on raisonne comme si d'un trait de plume le pouvoir exécutif avait le droit de remanier ainsi l'organisation municipale de la seconde ville de France et comme si la loi ne couvrirait pas la commune lyonnaise au même titre et au même degré que la dernière commune du Lyonnais.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Thiers peut poser un ultimatum à la Chambre, la Chambre ne peut pas poser d'ultimatum à M. Thiers: son espoir se borne peut-être à peser sur M. Thiers pour qu'il prenne enfin ces fonctionnaires et ces ministres envenimés, ce cabinet introuvable qu'on lui a si souvent recommandé, qui serait pour la droite une fiche tardive de consolation et peut-être même une dernière carte dans les élections.

Comme tout cela est puéril et affligeant! Comme ces gens s'accrochent à leur lincoln au lieu de le rejeter hardiment en arrière, afin de vivre dans leur temps et pour leur temps. S'ils prenaient leur parti de la République, quelques électeurs à l'esprit large pourraient encore songer à utiliser leur honnêteté et leurs lumières; mais ils veulent le passé et ne veulent que le passé, le passé les engourdit.

Retenons pourtant ce fait que la droite a renoncé à constituer par elle-même et se résigne à la dissolution pour l'époque de la libération définitive du territoire. Voilà donc un gros point noir disparu définitivement et par un accord universel, c'est bien la quelque chose.

Vous savez que la malheureuse petite ville

de révolution qu'elle n'a pas osé braver et il faut en faire honneur, sinon à son patriotisme, du moins à sa sagacité. Ce risque ne serait-il pas plus grand aujourd'hui, et à plus forte raison dans un an, en présence des progrès évidents de l'idée républicaine et de l'impalpable ou l'on est de voir disparaître une Assemblée impopulaire et impuissante?

M. de Dampierre ne peut pas se faire d'illusion là-dessus, il sait bien que si M. Th

de Saint-Cloud, réduite en ruines par les Prussiens, travaille avec une louable activité à se relever de toutes les manières...

Vous savez que la fête de Saint-Cloud est une institution fort ancienne et fort importante pour Paris et pour la banlieue...

Détails assez curieux à ce propos : les petits propriétaires, les boutiquiers, les détaillants, les petits industriels ont déjà rebâti leurs maisons démolies ou incendiées...

L'évacuation du territoire. On lit dans le Journal de la Marine : On avait espéré que l'évacuation de la Marine se ferait vers le milieu du mois de septembre...

On dit que le remplaçant de M. Hébert, à la villa Médicis, ne sera point M. Carolus Duran.

L'Académie des sciences vient de célébrer le cinquantième anniversaire de la réception de M. Chevreul.

Le congrès des néo-catholiques s'ouvrira cette année à Cologne du 20 au 22 courant.

Le comité des dames de Strasbourg, qui avait déjà envoyé 18,000 francs à M. Thiers pour la libération du territoire...

La Marine française. Voici quelques détails sur la composition de la flotte française en 1872 :

Elle se compose de 104 bâtiments armés, dont 7 cuirassés ; 62 en réserve ou essai, dont 19 cuirassés ou affectés aux écoles.

La dotation du matériel permet de consacrer pour deux années, 1872-1873, 22 millions en constructions nouvelles, ce qui représente pour les deux exercices une addition de 12 navires à notre flotte.

Voici de quelle manière seront répartis en 1873 les 94 bâtiments armés. Escadre d'évolution, 11 navires, dont 2 frégates cuirassées, 4 corvettes cuirassées, 1 corvette à batterie, 2 avisos et 2 bricks d'instruction.

Enfin la flotte a été divisée en trois groupes : 1° Les navires à entretenir en bon état ; 2° les navires pouvant encore être utilisés ; 3° les navires à être démolis.

Le corps des officiers sera composé ainsi : 2 amiraux, 12 vice-amiraux, 100 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de frégate, 400 lieutenants de vaisseau (moitié de 1^{re} classe, moitié de 2^e classe), 500 enseignes de vaisseau, 140 aspirants de 1^{re} classe et 70 de 2^e classe.

NOUVELLES ET BRUITS

Le Journal officiel publie dans sa partie officielle le texte de la déclaration générale de la cour des comptes de l'année 1869.

Cette déclaration a un intérêt tout particulier, car elle porte sur des comptes dont les pièces et documents ont été en partie détruits dans l'incendie du ministère des finances et du palais d'Orsay.

Hier, le conseil des ministres a été se réunir à Versailles, sous la présidence de M. le garde des sceaux.

Le bruit court qu'on s'est occupé dans ce conseil des futures élections pour les neuf sièges vacants à l'Assemblée.

Le Courrier de France dit que, par ordre du ministre de l'intérieur, les préfets vont faire dresser un tableau indiquant la valeur des armées ayant appartenu aux départements et aux communes et qui, par suite de la dissolution de la garde nationale, ont été versés dans les arsenaux de l'Etat.

M. Jules Simon étudie en ce moment un projet que lui ont soumis les inspecteurs de l'Université, et d'après lequel un concours général entre les lycées de France aurait lieu désormais chaque année au mois d'avril, avant les vacances de Pâques, sans préjudice du concours général du mois de juillet.

Plusieurs journaux avaient prétendu que M. Rivet et quelques autres députés s'occupaient,

sans la participation du chef de l'Etat, de l'élaboration de projets constitutionnels. Le National dit qu'il se peut que quelques honorables occupent leurs loisirs champêtres à formuler des projets de constitution et cela ne fait rien de mal à personne, mais nous doutons fort qu'un groupe quelconque de députés fasse collectivement rien de semblable, et nous pouvons affirmer, en tout cas, que M. Rivet n'y prend aucune part.

Un concours a été ouvert le mois dernier au ministère de la guerre entre les chefs d'escadron et les capitaines d'état-major et de cavalerie, pour un emploi de professeur de topographie et d'art militaire à l'école de cavalerie de Saumur.

Nous n'avons vu ce fait signalé par aucun de nos confrères, il a cependant une grande importance, car cette innovation prouve que le comité d'artillerie cherche à transformer nos régiments de cavalerie en corps d'éclaireurs. Sous l'empire on n'apprenait aux sous-officiers qu'à monter à cheval, l'expérience a démontré que ce n'était pas suffisant, à l'avenir ils connaîtront sa topographie, sauront lever des plans, calculer les hauteurs, lire les cartes, etc.

Avec ces éclaireurs, nous serons assurés de ne plus voir notre armée surprise et entourée comme elle l'a été si souvent pendant la dernière guerre.

On dit que dans le cours du procès du maréchal Bazaine, le comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Paris, lira les dépositions du prince Frédéric-Charles et du feld-maréchal de Moltke.

On mentionne l'arrivée à Paris des premiers exemplaires de la traduction française de l'ouvrage du grand état-major allemand, sous la direction de M. de Moltke.

C'est la librairie Sotheran-Baer, qui vient de les recevoir, et le traducteur est un capitaine d'état-major français, M. Coste de Serda.

La France publie une lettre de M. Henri Plon, éditeur de l'histoire de Jules César. M. Henri Plon dit qu'il est complètement étranger à la publicité qui vient d'être donnée à son procès avec l'ex-empereur. Il ajoute que c'est comme contraint et forcé qu'il a intenté ce procès.

Je puis, dit-il, me rendre en effet cette justice que je n'ai rien épargné depuis deux ans pour l'éclairer : voyages, lettres, intermédiaires, consultations, demandes d'arbitrage, j'ai tout tenté pour arriver à une solution amiable. Mais le mandataire de l'empereur m'a opposé des raisons de procédure qui ne me laissent plus d'autre ressource que de saisir les tribunaux.

On dit que le remplaçant de M. Hébert, à la villa Médicis, ne sera point M. Carolus Duran. Le nouveau directeur de l'école de Rome pourrait être soit M. Lehmann, soit M. Chevillard.

L'Académie des sciences vient de célébrer le cinquantième anniversaire de la réception de M. Chevreul.

Le congrès des néo-catholiques s'ouvrira cette année à Cologne du 20 au 22 courant.

Le comité des dames de Strasbourg, qui avait déjà envoyé 18,000 francs à M. Thiers pour la libération du territoire...

La Marine française. Voici quelques détails sur la composition de la flotte française en 1872 :

Elle se compose de 104 bâtiments armés, dont 7 cuirassés ; 62 en réserve ou essai, dont 19 cuirassés ou affectés aux écoles.

La dotation du matériel permet de consacrer pour deux années, 1872-1873, 22 millions en constructions nouvelles, ce qui représente pour les deux exercices une addition de 12 navires à notre flotte.

Voici de quelle manière seront répartis en 1873 les 94 bâtiments armés. Escadre d'évolution, 11 navires, dont 2 frégates cuirassées, 4 corvettes cuirassées, 1 corvette à batterie, 2 avisos et 2 bricks d'instruction.

Enfin la flotte a été divisée en trois groupes : 1° Les navires à entretenir en bon état ; 2° les navires pouvant encore être utilisés ; 3° les navires à être démolis.

Le corps des officiers sera composé ainsi : 2 amiraux, 12 vice-amiraux, 100 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de frégate, 400 lieutenants de vaisseau (moitié de 1^{re} classe, moitié de 2^e classe), 500 enseignes de vaisseau, 140 aspirants de 1^{re} classe et 70 de 2^e classe.

NOUVELLES ET BRUITS

Le Journal officiel publie dans sa partie officielle le texte de la déclaration générale de la cour des comptes de l'année 1869.

Cette déclaration a un intérêt tout particulier, car elle porte sur des comptes dont les pièces et documents ont été en partie détruits dans l'incendie du ministère des finances et du palais d'Orsay.

Hier, le conseil des ministres a été se réunir à Versailles, sous la présidence de M. le garde des sceaux.

Le bruit court qu'on s'est occupé dans ce conseil des futures élections pour les neuf sièges vacants à l'Assemblée.

Le Courrier de France dit que, par ordre du ministre de l'intérieur, les préfets vont faire dresser un tableau indiquant la valeur des armées ayant appartenu aux départements et aux communes et qui, par suite de la dissolution de la garde nationale, ont été versés dans les arsenaux de l'Etat.

M. Jules Simon étudie en ce moment un projet que lui ont soumis les inspecteurs de l'Université, et d'après lequel un concours général entre les lycées de France aurait lieu désormais chaque année au mois d'avril, avant les vacances de Pâques, sans préjudice du concours général du mois de juillet.

Plusieurs journaux avaient prétendu que M. Rivet et quelques autres députés s'occupaient,

La reconnaissance des peuples est comme celle des hommes : elle a le pied lent, traînard ; mais tout en boitant elle finit toujours par arriver.

C'est ainsi que la municipalité de Misolonghi vient de voter 5,000 drachmes pour l'érection d'un monument à la mémoire de lord Byron.

ÉTRANGER

Entrevue de Berlin.

LES FÊTES.

L'Agence Havas a transmis aux journaux les dépêches suivantes :

Berlin, 8 septembre, 6 h. 18, soir. Le prince Gortschakoff a longuement conféré aujourd'hui avec le prince de Bismarck, au ministère des affaires étrangères.

Berlin, 8 septembre. L'empereur d'Autriche, avec le prince royal de Saxe et le prince Max-Frédéric, accompagné du grand-maître des cérémonies, comte de Stillfried, s'est rendu ce matin, à huit heures, à l'église Sainte-Hedwige. Le clergé est venu recevoir Sa Majesté à la porte de l'église.

L'empereur, après avoir assisté à une messe basse, est revenu au château à huit heures et demie. On assure que l'empereur d'Autriche a exprimé sa satisfaction de la réception cordiale qui lui a été faite.

Les relations des trois empereurs portent le caractère d'intimité qui existe entre proches parents.

Berlin, 8 septembre. Aujourd'hui, de midi à une heure, a eu lieu la promenade au jardin zoologique. L'empereur, Guillaume et l'empereur d'Autriche, ainsi que l'impératrice Augusta et l'empereur de Russie, marchaient les premiers. Le grand-duc héritier et le prince impérial venaient ensuite.

Les autres princes attendaient Leurs Majestés au grand zoo de l'Thiergarten. Le jardin zoologique, les rues environnantes et l'entrée du jardin avaient été décorés pour la circonstance.

Le conseil d'administration, ainsi que le directeur du jardin, attendaient Leurs Majestés et les ont accompagnés partout.

Un public nombreux, qui stationnait depuis le matin, a salué les souverains par des acclamations enthousiastes.

Après être restés presque une heure, Leurs Majestés et les princes sont partis pour Potsdam.

Potsdam, 8 septembre. Aujourd'hui, à trois heures après midi, le train impérial est arrivé à la station de Vildpark. L'empereur Guillaume, l'empereur d'Autriche, l'impératrice Augusta et l'empereur de Russie, après être descendus de wagon, sont montés dans une même calèche et se sont fait conduire dans les environs de Potsdam.

Les princes et autres personnages de distinction suivaient dans d'autres calèches. Après avoir visité l'orangerie du palais de Sans-Souci, les augustes voyageurs ont fait une excursion dans le nouveau jardin et ont poursuivi leur excursion jusqu'au palais de Marble, et de là jusqu'au château de Babelsberg où un dîner eut lieu à sept heures. De là les augustes voyageurs se sont rendus au nouveau palais pour y prendre le thé chez le prince héritier.

Dans la soirée, le nouveau palais et les avenues qui y aboutissent ont été brillamment illuminés.

Un temps magnifique a favorisé cette excursion.

L'ÉTOILE DES ROIS MAGES ET LES ASTRONOMES DE CHALDÉE.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Berlin au Temps le passage suivant, où il est traité de l'étoile des rois mages, des projets des trois empereurs, des astronomes de Chaldée et des conjectures de la presse sur l'entrevue de Berlin :

Je n'ai jamais fait le moindre commentaire sur cette entrevue. Ce n'est pas que je n'aie voulu vous en parler. Un vieil ami, qui est respectueux de l'expérience et dont j'aime l'originalité, m'a détourné de ce projet. Singulier raisonnement que mon vieil ami ! Je ne crois pas qu'il eût pu réussir dans le journalisme. Outre le vomissement que lui donne tout ce qui est banal, tout ce que chacun peut dire et dit, il a pour les choses concrètes et bien définies une passion si exclusive qu'il ne peut se résigner à se laisser aller à des conjectures et à des suppositions, et me semble presque étroitement desprit. Il a aussi des côtés bizarres. Il prétend, par exemple, que le journal le plus sérieux de toute l'Allemagne c'est le Kladderadatsch, et il cherche toujours pour exprimer sa pensée des formes imprévues. Voici ce qu'il m'exposait dernièrement, au bord de la mer, tandis que son regard baissé suivait le mouvement des vagues déferlant à nos pieds.

« J'ai lu autrefois quelque part, dans un vieux livre de légende, que lorsque les trois rois mages vinrent à Bethléem, guidés par une étoile voyageuse, comme ce phénomène excitait partout la plus vive curiosité, les astronomes de Chaldée se réunirent pour l'interpréter et pour en tirer des augures. Les uns voulaient y voir le signe de révoltes très-abondantes, les autres pronostiquèrent une prochaine et terrible invasion de sauterelles. Selon quelques savants, l'astre allait chasser devant lui les maux cruels qui affligent l'humanité ; selon certains autres, ils présageaient la peste ; plusieurs annonçaient la fin du monde ; tant et si bien qu'on ne savait plus à qui entendre ni à quoi s'en tenir.

« Cependant les mages poursuivaient leur chemin ; ils atteignirent Bethléem, où s'arrêta l'étoile. Des nombreux astronomes qui en avaient étudié la marche, pas un n'en avait deviné ni le sens ni le but, car les mages n'avaient ni personne dans leur confidence... Et peut-être, après tout, ajouta mon philosophe avec un petit air enclin à la pitié, peut-être les mages eux-mêmes ne savaient-ils pas bien où ils allaient !

« J'aurais volontiers embrassé mon vieil ami pour ce qui est de son raisonnement, car si le seul rapprochement à établir entre les rois mages et les empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche réside dans la coïncidence fortuite du nombre trois, il y a entre les astronomes de Chaldée et certains politiques de nos jours, une ressemblance bien frappante, qui consiste à raisonner dans le vide et à parler de ce qu'on ne sait pas.

POPULARITÉ DE BISMARCK ET DE MOLITKE. Le même correspondant décrit en ces termes la popularité du prince de Bismarck et du comte de Moltke :

Comme toujours, les acclamations les plus enthousiastes ont été pour M. de Bismarck et pour M. de Moltke. On les préfère évidemment de beaucoup à MM. les potentats étrangers, et le peuple, avec son sans-gêne naïf, ne se fait pas faute de le laisser voir, comme s'il désirait bien rappeler aux Autrichiens et aux Russes qu'il avait Moltke et Bismarck, lui, peuple allemand, ne redoute personne.

Quelle n'est pas la popularité de ces deux noms ! Il n'y a presque pas de restaurant, de brasserie, où vous ne trouviez les portraits ou les bustes du fameux diplomate et du célèbre stratège avec ceux du vieil empereur et de son fils. Ce sont de véritables héros légendaires. M. de Bismarck inspire peut-être plus de crainte et moins d'amour que son collègue. Il prépare les batailles, il tire parti, mais l'autre les gagne, ce qui est le point.

LE ROI LOUIS II DE BAVIÈRE

On adresse de Munich au Journal des Débats de curieux détails sur le caractère du roi de Bavière, et sur les motifs avoués et secrets de sa boudoirie à l'égard de la Prusse.

Le roi Louis II, d'un tempérament excessivement timide, passe presque toute sa vie dans la solitude, et il faut des circonstances d'une nature

tellement pressante qu'il les devienne une sorte de nécessité pour le décider à se montrer en public. Avec cela, le jeune souverain tient beaucoup à ce que l'autorité qu'il tient de ses pères ne soit pas diminuée entre ses mains.

Il a été le premier à demander le rétablissement de l'empire ; mais il n'entendait nullement, en faisant cette proposition, que la Bavière dut occuper vis-à-vis de l'empereur et du Reichstag une situation différente de celle que ses autres vassaux occupent vis-à-vis du chef de la diète du Saint-Empire. Son extrême timidité et le sentiment très prononcé de sa dignité royale contribuaient donc également à le tenir éloigné quand l'empereur traversait son royaume pour se rendre à Gastein, et quand le prince de la Couronne, en sa qualité de feld-maréchal impérial, est venu inspecter les deux corps d'armée bavarois. On a même remarqué que l'oncle du roi, qui est inspecteur général de l'armée bavaroise, ne se trouvait pas à son poste.

Cependant, comme le prince Luitpold, dont le fils aîné peut-être considéré comme l'héritier présomptif tant que le jeune roi persistera dans sa misogynie, est tout acquis à la cause ultramontaine, cette absence s'expliquait suffisamment. On sait que le voyage du prince impérial a été un long triomphe, et que les ovations dont il a été l'objet dans toutes les villes de la Bavière, et jusque dans les villages et les montagnes, ont eu un caractère de vivacité et de spontanéité qu'on trouve rarement parmi ces populations un peu lourdes et immobiles. On dit que le roi Louis, j'allais dire XIII, tant il m'a fait songer au père de ce Louis XIV qui l'a pris, dit-on, pour son idéal au point d'en endosser parfois le costume dans sa solitude de Berg, on dit que le roi Louis II s'est trouvé excessivement désolé par l'accueil enthousiaste que son fidèle peuple a fait au prince général. Celui-ci a eu beau porter des toasts au roi à chaque occasion qui se présentait, l'instinct du jeune souverain ne s'y trompait pas : c'était le futur souverain qui venait recevoir les hommages des sujets de son vassal et comme ce vassal avait déjà un « e » fois assisté à cette cérémonie et n'ayant pu en être l'auteur, il se sentait tout à fait sous-traité à l'égard de son peuple et se sentait obligé de renouveler la scène étrange de 1871 au palais de Cristal.

Le congrès de La Haye. Nous extrayons d'une correspondance du Temps le compte-rendu suivant d'une séance de l'Internationale. Nos lecteurs y puiseront d'intéressantes informations sur les doctrines de Karl Marx et du parti démocratique allemand, ainsi que sur les revendications socialistes et communistes.

On a alors, dit le correspondant du Temps, abordé la grosse question, celle de savoir si les ouvriers — lisez l'Internationale — doivent s'occuper des questions politiques et, dans ce cas, se constituer en parti distinct des partis bourgeois. La proposition de la résolution suivante, déjà votée dans la conférence de Londres l'année dernière, a été lue :

« Dans la lutte contre le pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en se constituant lui-même en parti politique distinct opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes.

« Cette constitution du prolétariat en parti politique est indispensable pour assurer le triomphe de la révolution sociale et de son but suprême, l'abolition des classes.

« La coalition des forces ouvrières, déjà obtenue par les luttes économiques, doit aussi servir de levier aux mains de cette classe sans lutte contre le pouvoir politique de ses exploités.

« Les seigneurs de la terre et du capital se servant toujours de leurs privilèges politiques pour défendre leurs intérêts contre les revendications des prolétaires, les prolétaires doivent donc le grand devoir du prolétariat.

M. Vaillant, qui prend le premier la parole pour développer la proposition se place à ce point de vue qu'il est impossible d'arriver à un résultat quelconque autrement que par l'emploi de la force, c'est-à-dire de l'autorité politique. Les événements de la Commune l'ont démontré, affirme-t-il. La résolution de la conférence de Londres, qui a pour la première fois posé ce principe, est l'un des actes les plus intelligents du conseil général. Il en est de même du manifeste sur la guerre civile en France, qui a revendiqué pour l'Internationale la solidarité de tous les actes de la Commune de Paris.

Il y a trois autres points qui constituent un parti politique distinct n'ayant avec les partis bourgeois d'autres rapports que ceux du combat. Les hommes qui voudraient que l'Internationale donnât à présent le modèle de la société future sont des amis dangereux.

En énumérant les catégories d'hommes qui engagent les ouvriers à ne pas s'occuper de politique, l'orateur parle des prolétaires radicaux qui nient l'existence d'une question sociale, et déclare que Gambetta l'est aussi odieux que Thiers.

Il conclut en déclarant que pour arriver à la suppression des classes, il faut absolument tenir pendant un temps toutes les classes privilégiées sous le joug du prolétariat, jusqu'à ce que tout le monde soit au même niveau.

Un Allemand, M. Hauser, parle dans le même sens, et reproche à l'Allemagne l'abstention politique, prêchée par M. de Schweitzer, a produit de mauvais effets, que les ouvriers composant cette fraction du parti lassalien sont devenus très patriotes lors de la guerre de 1870. Il conteste que le conseil général ait jamais voulu imposer une doctrine, et donne pour exemple les démocrates socialistes allemands qui se sont toujours trouvés en complète harmonie d'idées avec le conseil général. Il cite le manifeste sur la guerre civile en France, qui, publié dans le Volksstaat à 4,000, s'est encore vendu à 8,000 en brochure.

L'orateur aborde ensuite la question de principe, et, après avoir déclaré qu'il n'est pas autoritaire, conclut que, sans autorité, il n'y a moyen de rien faire. Il invoque le témoignage des membres de la Commune, pour attester que celle-ci n'a succombé que parce qu'elle n'a pas assez usé d'autorité.

M. Guillaume, maître imprimeur à Neuchâtel, est d'un avis contraire. Il parle d'un manifeste communiste allemand publié en 1818 et dont la doctrine est résumée en dix points que voici :

1° Appropriation nationale de la terre, et application de la rente au revenu public ;

2° Abolition de l'impôt collectif ;

3° Abolition du droit d'héritage ;

4° Confiscation de la propriété de tout émigrant ou rebelle ;

5° Centralisation du crédit par une banque d'Etat et un capital d'Etat ;

6° Centralisation de tous les moyens de communication entre les mains de l'Etat ;

7° Augmentation du nombre des manufactures de l'Etat, des instruments de travail, défrichement des terres incultes ;

8° Le travail rendu obligatoire pour tous, organisation d'armées industrielles, spécialement pour l'agriculture ;

9° Combinaison de l'industrie avec l'agriculture pour l'abolition de l'antagonisme entre les villes et les campagnes ;

10° Éducation publique et gratuite de tous les enfants, abolition de l'impôt de la terre et de travail en fabrique pour les enfants, combinaison de l'éducation avec le travail matériel et avec d'autres règles de semblable nature.

Dans tout cela, M. Guillaume ne trouve qu'un point déficient, à savoir l'organisation, la centralisation, la constitution de l'Etat ouvrier substituée à celle de l'Etat bourgeois. Lui ne veut pas l'Etat tout.

M. Engels fait observer à l'orateur que quelques lignes plus loin il est dit : « Que, une fois les classes détruites et tous les moyens de production devenus propriété collective, l'Etat politique sera supprimé. »

M. Guillaume n'est pas démonté par ce fait ; il répond qu'on n'envisage une organisation, une centralisation économique, c'est-à-dire une autorité, que pour créer des armées industrielles ; leur futur des états-majors, c'est-à-dire une autorité.

On a prétendu que la Commune avait succombé parce qu'elle n'avait pas été suffisamment autoritaire ; tous les membres de la Commune ne sont pas de cet avis.

A ces mots, tous les membres présents au congrès de l'ancien gouvernement révolutionnaire de Paris, lèvent les bras au ciel et protestent

avec énergie contre cette accusation de modérantisme. M. Longuet, qui répond, est très-brutal envers son adversaire, il l'accuse d'ignorance et se moque de lui. Il explique que lorsque, en 1863, Proudhon et ses amis prêchaient l'abstention du vote, c'était pour empêcher les ouvriers de se laisser conduire par les hommes qui les avaient mitraillés en juin, et parce qu'il n'y avait d'autre logique logique à cette époque que celle du refus.

Il dit que si les ouvriers parisiens avaient eu une organisation au 4 septembre, le pouvoir ne serait pas passé entre les mains de l'opposition bourgeoise. On aurait fait la Commune tout de suite et les Prussiens n'auraient pas avancé, parce que la Commune eût été proclamée immédiatement à Berlin. Ce n'est que le lendemain de la révolution que, grâce à l'Internationale, on a pu avoir un commencement d'organisation.

L'orateur, après avoir dit un mot sur le programme communiste allemand de 1818, termine en raillant Guillaume sur son idée de vouloir faire du collectivisme sans organisation, il lui demande comment il concilie l'anarchie avec le collectivisme, et finalement le déclare hors de l'Internationale, ainsi que son maître Bakounine.

Pendant toutes ces discussions, l'assistance hollandaise avait été fort bruyante : comme un flot qui monte, elle avait poussé devant elle les bancs qui la séparaient du congrès, et elle en était venue à occuper la moitié de la salle. Plusieurs fois M. Deroux avait proposé de lever la séance.

Après le discours de M. Longuet, MM. Vaillant, Gournet et Arnould ont tenu au préalable une proposition tendant à l'introduction du texte dans les statuts de l'Association et demandant la clôture de la discussion ; M. Johannard s'éleva avec violence contre cette prétention ; il accusa son ex-collègue Vaillant de ne rien connaître à la question sociale. Le président lui retire la parole, mais il la garde et affirme que Arnould s'est vanté de faire, avec de l'habileté et de la persévérance, voter par le congrès tout ce qu'il voudrait, comme par une réunion publique. Il est rappelé à l'ordre et continue.

Mais les clamours de l'assistance empêchèrent la discussion. Le président lève la séance pour proclamer le départ du public. Vain espoir, le public avance au contraire en masse compacte.

Tout d'un coup, les Hollandais entonnent un chant national, puis un second, puis un troisième. Voyant que la scène se prolonge, les membres du congrès se retirent par une seconde porte.

L'Australie en communication directe avec l'Europe.

Le 2 juillet 1872, Melbourne recevait la première dépêche venant directement d'Angleterre par fils télégraphiques et câbles sous-marins. Les nouvelles qu'elle contenait dataient de neuf jours ; sur un certain parcours elle avait été transmise par des courriers à cheval ; mais il ne fallait plus que quelques semaines pour que la communication électrique fût complète et mit l'Australie et le reste du monde en relations quotidiennes.

La lettre suivante donne des détails sur les travaux auxquels est dû un si grand résultat :

Melbourne, le 2 juillet 1872. Il y a quarante ans à peine que l'Australie était par excellence la terre inculte.

En peu d'années, les choses ont bien changé, et une entreprise qui, en grandeur, ne le cède guère au percement de l'isthme de Suez ou au chemin de fer transaméricain, vient d'être couronnée d'un plein succès.

C'est en l'année 1869 que les moyens de relier l'Australie avec l'Europe, l'Asie et l'Amérique par un réseau télégraphique furent sérieusement examinés. Le projet avait été certainement étudié plus tôt ; mais c'est à cette époque seulement qu'il a commencé à prendre consistance. L'extension annuelle progressive des relations télégraphiques de la colonie de Queensland avec le nord de l'Australie, qui n'étaient pas loin de la mettre déjà en rapport avec le golfe de Carpentaria, donna essor à diverses propositions.

1° Établir une ligne télégraphique par tant d'Adalaïde (Australie méridionale) et s'étendant sur la côte ouest jusqu'à King George's Sound et Perth, et de là par câble sous-marin à Ceylan.

2° Prolonger la ligne de Queensland de Cardwell au golfe de Carpentaria, à Burketown ou Normanton, et établir ensuite une ligne télégraphique à travers le continent jusqu'à Port-Darwin, qui serait mise en communication directe avec Java et Timor avec Java.

3° Terminer la ligne de Queensland à Normanton ou Burketown et la relier ensuite avec Java par câble sous-marin, en établissant des communications avec Port-Darwin, qui serait considéré comme station intermédiaire.

Le premier de ces projets excita l'attention de M. Todd, le directeur de l'administration télégraphique dans l'Australie du Sud, et il le soumit au gouvernement de la colonie ; mais il proposa, au même temps l'établissement d'une ligne reliant Port-Augusta avec Port-Darwin. C'est à l'exécution d'aujourd'hui presque complète de ce dernier projet que nous devons les communications reçues en ce moment.

Voici, du reste, avec indication de longueur, les lignes sous-marines et terrestres qui présentent actuellement l'Europe avec l'Inde, Batavia et l'Australie :

Ligne de Falmouth à Gibraltar, via Lisbonne, câble sous-marin, ayant une longueur de 1,250

Ligne de Gibraltar à Malte, câble... 1,981

Ligne de Malte à Alexandrie, câble... 819

Ligne d'Alexandrie à Suez, fil électrique... 224

Ligne de Suez à Aden, câble... 1,308

Ligne d'Aden à Bombay, câble... 1,664

Ligne de Bombay à Madras, fil électrique... 600

Ligne de Madras à Penang, câble... 1,213

Ligne de Penang à Singapour, câble... 281

Ligne de Singapour à Batavia, câble... 560

Ligne de Batavia à Barjoewang, fil électrique... 480

Ligne de Barjoewang à Port-Darwin, câble... 970

Ligne de Port-Darwin à Port-Augusta (Australie du Sud), fil électrique à travers le continent... 1,800

Ensemble... 12,250

sur lesquels 9,146 sont parcourus par des câbles sous-marins et 3,10

connu que des intéressés, je ne me serais pas permis de protester; mais son insertion dans les journaux me décide à rendre publique la réponse que j'ai adressée.

Ne pensant pas qu'aucun de mes collègues ait qualité pour me faire donner ou retirer ma démission, j'ai dû réfléchir sérieusement avant de prendre une détermination, sur laquelle je ne puis ni ne dois revenir.

Il me plaît de penser que vous-même ne voudriez pas que de faible je devienne ridicule. Recevez, etc.

Hier, à l'occasion de l'ouverture du congrès d'agriculture et de viticulture, le général Bourbaki est allé visiter l'Exposition où il est resté de 4 heures à 5 heures et demi.

Nous trouvons dans plusieurs journaux lyonnais le récit d'une fête qui au lieu dimanche 8 septembre, à Pierre-Bénite.

Il s'agit de la distribution des prix de l'école libre de ce village. L'école officielle est congréganiste, mais, paraît-il, un certain nombre de chefs de famille ont fondé et soutiennent de leurs deniers une école libre, laïque, qui prospère. M. Frénet, vice-président du conseil général, président. On a entendu l'Harmonie gauloise de Lyon.

Les exposants de la section des machines à coudre dans leur réunion du 7 septembre ont désigné ainsi que suit les membres du jury pour leur section.

Nombre de votants 23. Ont obtenu la majorité: MM. Hurlu, fabricant à Paris... 18 voix.

Ces cinq noms honorablement connus, sont sortis de l'urne au scrutin secret, après une troisième séance tenue chambre du conseil à l'Exposition, laquelle régulièrement constituée avait reçu la publicité la plus large possible.

Hier soir, vers dix heures et quart, sur le cours d'Herbouville, les cris: «Au secours! au secours!...» se faisaient entendre du côté du Rhône.

Détacher une barque et explorer le fleuve fut pour deux courageux citoyens l'affaire d'un instant.

Un second tir en de plaisir dans le sens de Bourg à Lyon, dans les mêmes conditions que celui de dimanche passé, aura lieu le dimanche 15 courant.

Un arrêté préfectoral réorganisé, dans le département du Rhône, le conseil des bâtiments civils qui avait cessé de fonctionner par suite du changement de résidence ou du décès de plusieurs de ses membres.

Ce conseil, qui a pour mission de donner son avis au point de vue technique sur toutes les questions d'art et de voirie urbaine intéressant le département ou les communes, est ainsi composé:

MM. Aynard, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Bouteiller, voyer en chef du département; Desjardins, architecte du diocèse; Luvier, architecte du département; Celler, ingénieur, directeur du service municipal; Hirsch, architecte de la ville de Lyon; Saubzy, vice-président du conseil de préfecture; Plasson, membre du conseil général; Fénig, architecte, membre du conseil général; Bresson, architecte, membre de l'Académie de Lyon; Chenavard, ancien architecte du département; Savoye, architecte; Benoit père, architecte.

AIN. — Une grande cérémonie a eu lieu jeudi à Bellegarde, à l'occasion de la pose de la pierre centrale du dallage du bâtiment destiné à l'installation des cinq premières turbines de la Compagnie générale hydraulique.

On remarquait parmi les invités, M. le préfet de l'Ain, MM. Mercier, Rive et Tiersot, députés de l'Ain; plusieurs conseillers généraux de l'arrondissement; MM. Viard, sous-préfet de Nantua, et de Bern, sous-préfet de Gex; M. Julier, ingénieur en chef des mines à Chalon; M. Gobin, ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service du Rhône; M. Vandenzande, directeur des douanes; M. Girod, maire de Bellegarde; plusieurs conseillers municipaux et d'assez nombreux invités du département.

les journaux de Bordeaux, de Marseille, etc., qui presque partout dans le Midi se donne des courses de taureaux? Et, qu'on le remarque, non pas au sens ordinaire du mot, mais des courses à la manière espagnole où le vie de l'homme est perpétuellement en danger?

Les Arènes landaises à Bordeaux fonctionnent régulièrement, et nous lions ici à quelques mois l'histoire d'un pauvre écarteur atteint gravement au ventre d'un coup de corne qui demandait tristement: «Suis-je traversé ou seulement déchiré?» pendant que le public applaudissait sur la place encore chaude de son sang les exercices d'un autre toréador. Nous nous étonnons que la presse libérale de province et de Paris se soit si occupée de cette question. Pour nous régénérer ce serait un mauvais moyen peut-être de nous rendre des plaisirs si intimement liés à la décadence de l'ancienne société romaine.

Les courses de taureaux viennent justement de produire à Marseille des accidents suivis de scènes déplorable de la part du public. Nous empruntons ce récit au Sémaphore:

Les courses devaient avoir lieu à 3 heures et demie dans l'enclos du Grand-Bosquet, à Saint-Lazare, derrière l'église.

Dès l'ouverture des guichets, une foule considérable avait envahi l'enclos qui est entouré de murailles et de talus, et qui représente une sorte de cirque naturel. Derrière les barrières, aux places réservées, sur les moindres monticules, sur les murs, sur les toits même des maisons voisines, c'était une véritable fourmilière de curieux.

On peut évaluer facilement à 4,000 personnes la foule qui s'était donné rendez-vous à ce spectacle tout nouveau dans notre ville.

Le taureau, sorti le premier du «toril», — un petit taureau très tacheté de blanc, paraissant d'une force et d'une agilité prodigieuses — au lieu de s'élaner dans l'arène, s'est arrêté furieux à l'entrée du cirque, a forcé ensuite la barrière et s'est précipité dans l'enclos réservé au public.

Un terreur panique s'est aussitôt emparée des curieux qui ont fui dans toutes les directions, en poussant des cris effroyables. Les femmes et les enfants surtout étaient pris d'une véritable épouvante. Pendant un instant enfin, le cirque improvisé du Grand-Bosquet a présenté une agitation et un tumulte indescriptibles.

La foule n'a été rassurée que lorsqu'elle a appris que le taureau venait d'être arrêté.

Grâce, en effet, au courage et au sang-froid d'un jeune homme de 18 ans, qui s'est élané résolument au-devant du taureau et l'a saisi par les cornes, ce pénible incident a pu prendre fin et un certain calme s'est aussitôt rétabli dans le public.

Malheureusement, dans sa course furieuse, le taureau a renversé plusieurs personnes et blessé un certain nombre de curieux.

Dans le désordre effrayant qui s'est produit au milieu du cirque, les barrières ont été brisées, renversées, et par suite les courses n'ont pu avoir lieu. C'était, d'ailleurs, le parti le plus sage que l'on put prendre, car d'autres dangers autrement graves auraient été à redouter.

Le public s'est alors empressé de réclamer son argent. Mais l'enclos ayant été envahi par une foule de gens qui n'avaient pas payé leur entrée, l'administration des courses ne pouvait, on le comprend, déférer à une pareille demande. Aussi, les héritiers nous pas à blâmer les personnes qui ont cru devoir se payer par leurs mains, en s'emparant des chaises, des bancs, des palissades qui étaient dans l'enclos et en commettant même certains dégâts.

Les employés, pour apaiser les individus les plus exigeants, s'étaient même décidés à rendre l'argent aux guichets. Mais, devant les dispositions de plus en plus hostiles du public, les soldats qui étaient de faction ont craint que la recette ne fût enlevée et se sont hâtés de porter les caisses chez le commissaire de police de l'arrondissement.

Pendant ce temps, la foule, dont la colère allait croissant, s'est livrée à des actes contre lesquels on ne saurait trop s'élever.

Un grand nombre d'individus, en effet, se sont rués sur le «toril», en ont démolé les portes et les fenêtres et ont ensuite fait sortir les six taureaux qui s'y trouvaient. Ces animaux se sont aussitôt élanés sur la route d'Aix et dans les terrains vagues de Lazeret, où ils n'ont pas tardé heureusement à être tués par des militaires et des toréadors. Un seul taureau a été épargné.

BALLOTS PESÉS table with columns for Organsin, Trames, Grèges, Diverses and Poids.

SAINT-ÉTIENNE, 9 septembre 1872. Table with columns for SORTES, PAINES, PHÉNOMÈNE, etc.

BALLOTS PESÉS table with columns for Organsin, Trames, Grèges, Diverses and Poids.

Table with columns for AVIGNON, 9 septembre, Organsin, Trames, Grèges, Diverses and Poids.

BALLOTS PESÉS table with columns for Organsin, Trames, Grèges, Diverses and Poids.

Table with columns for DÉPÊCHES DU SOIR, 10 Septembre, Paris, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Brest, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Paris, 16 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Madrid, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

Table with columns for DÉPÊCHES DU MATIN, 11 Septembre, Genève, 10 septembre.

plaidé pour son client l'absence de fait principal, et subsidiairement la qualification de complicité.

Le défenseur de Kuberski a plaidé la non-culpabilité de celui-ci et l'acquiescement pour tous les accusés, parce que les faux billets français ne sont pas assimilables à des faux en écritures authentiques et parce qu'aucune plainte n'a été portée par le gouvernement français.

Le ministère public a renoncé à répliquer. Le programme des nombreuses questions à poser au jury a été mis immédiatement en discussion.

BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE. Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSÉ.

Table with columns for TERME, DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE, Paris, le 10 Septembre 1872.

Table with columns for VALEURS, PREMIERS COURS, DERNIERS COURS.

Table with columns for VALEURS, PREMIERS COURS, DERNIERS COURS.

Table with columns for VALEURS, PREMIERS COURS, DERNIERS COURS.

L'homme d'Etat. — Sans les événements qui viennent de se dénouer pour nous d'une façon funeste, vous en seriez encore à nous citer ces bons Germains, qui aiment tant les livres et surtout la Bible, comme des modèles d'humanité et de vertu!

Le maître d'école. — Certes, monsieur, si jamais il a été démontré que tout n'est pas dit quand l'homme est instruit, c'est par leur exemple! A Rastadt, ne poussaient-ils pas l'indécence jusqu'à couvrir de drapeaux, à la nouvelle d'une de nos défaites, les tristes demeures de nos officiers prisonniers?

L'homme d'Etat. — Vous avez des idées généreuses! Vous êtes naïf!

Le maître d'école. — Est-ce un reproche, monsieur? Quand je tiens la plume au conseil municipal comme greffier de mairie, je suis là au milieu de gens très-honorables, mais habités le plus souvent à voir les choses du côté du gain et de l'intérêt. Or serait le mal, si sur une douzaine d'hommes réunis autour d'une table, on en trouvait un qui ne fût pas complètement tanné et cuirassé contre l'émotion et le sentiment?

L'homme d'Etat. — Le monde est mal conduit.

Encore un mot sur l'obligation. Dans une commune où existent beaucoup d'écoles rapprochées, publiques ou libres, catholiques ou protestantes, congréganistes ou laïques, le père peut choisir. Sa conscience reste libre, son autorité presque entière. Mais supposez, c'est le cas le plus fréquent, que ce père habite un village où n'existe qu'une seule école. C'est l'école publique tenue par un instituteur communal, congréganiste ou laïque, dont ce père, à tort ou à raison, se méfie. Instruire son enfant lui-même, à domicile, ce paysan, cet artisan ne peut y songer! Pour lui, l'instruction obligatoire, cette belle théorie qui respecte, en principe, le choix du père, peut devenir, en fait, l'école obligatoire du frère Grilaudou ou du citoyen Carmagnolle, c'est-à-dire la tyrannie dans ce qu'elle a de plus personnel et de plus douloureux!

Le maître d'école. — Ici, monsieur, vous êtes dans le vrai. Aussi vais-je peut-être vous étonner. J'ai le brevet supérieur, je voudrais que toute personne qui enseigne au nom de l'Etat, comme titulaire ou même comme simple adjoint, fût pourvue du brevet simple. Je ne comprends ni ces centaines d'écoliers menés par un bataillon de congréganistes sans brevet, avec un seul frère breveté pour servir d'enseigne légal à l'école, ni ce privilège exorbitant qu'on appelle la lettre d'obédience. Eh bien! si l'instruction obligatoire était proclamée, j'accepterais, je demanderais même pour les écoles libres la suppression du brevet. Alors le premier venu, laïque ou non, sans autorisation, sans diplôme, sans certificat, même sans lettre d'obédience, à la seule condition de n'être ni repris de justice, ni taré, ni malhonnête pourrait enseigner. Dès lors, si dans le village dont vous parlez, l'instituteur communal inspirait en effet à quelques pères de famille une défiance plus ou moins fondée, rien n'empêcherait un voisin, un vieux soldat, un petit marchand, une femme, de donner à ces enfants des leçons, payées ou non, de lecture, d'écriture, etc. C'est aujourd'hui un délit qui pourrait entraîner procès-verbal, poursuite et condamnation.

L'homme d'Etat. — Ma question vous a paru topique? Eh bien! à mon tour je me déclare satisfait de votre réponse. Cependant j'ai encore un doute. En fait il arrivera certainement qu'un protestant ira bon gré mal gré dans une école catholique ou réciproquement.

pirer les parents. Autrement, où en serais-je moi-même? Il me serait impossible de tenir ma classe!

L'homme d'Etat. — Les écoles prussiennes obligatoires sont sans doute partout très-supérieures aux nôtres?

Le maître d'école. — Non, monsieur. Un juge de paix prussien, qui faisait partie de l'armée allemande, a écrit, d'un village de la Haute-Marne, à un journal pédagogique de son pays (1), ses impressions sur les écoles rurales françaises. Voici la traduction de sa lettre dans un recueil que j'ai reçu hier. Voulez-vous me permettre de vous en lire un passage?

L'homme d'Etat. — Certainement.

Le maître d'école. — Voilà quinze jours, dit-il, que nous nous trouvons dans ce pauvre village... Dans tous les villages j'ai porté tout particulièrement mon attention sur les maisons d'école, et, autant que possible, sur l'école, sur le maître, sur le degré d'instruction des enfants et des paysans. Mon opinion sur l'école française n'est plus celle que je m'étais faite d'après ce que j'en avais lu jusqu'ici. La Prusse a exposé en 1807, à Paris, une maison d'école de village. Mais nos maisons d'école de village ne peuvent absolument pas rivaliser avec la plus grande partie des locaux scolaires que j'ai vus jusqu'ici en France. Le plus petit village possède sa maison d'école bien bâtie, massive, très-suffisante. Quant aux instituteurs ruraux, ils supportent parfaitement la comparaison avec les nôtres. Ce sont des hommes alertes, vigoureux, instruits, qui jouent un rôle dans leur commune; ils sont très-utiles au sein du conseil municipal. Nous avons trouvé partout les enfants des écoles courageux, éveillés, habiles dans l'expression de leurs pensées, de beaucoup supérieurs à nos petits campagnards. A Trampont, dans les Vosges, j'ai vu les cahiers de devoirs des élèves. Si les compositions sont réellement des travaux faits librement, comme on me l'a assuré, il me semble que nos écoles, en général, n'arrivent pas aux mêmes résultats. Moi-même, pendant quelques années, le premier dans mon école, je n'aurais pas su faire aussi bien une composition, ni écrire une lettre aussi habilement, avec autant de facilité de style et aussi correctement. A Hautes-Saulnes, dans la Moselle, j'ai lu la lettre d'un fils de paysan prisonnier chez nous. Cette lettre rédigée dans les cahiers des élèves. Eh bien! monsieur, voilà un témoignage arraché par l'évidence à nos ennemis mortels et qui fait plaisir!

L'homme d'Etat. — Et qui donne raison à ceux qui trouvaient fort exagérées les appréciations des pessimistes du rapport de M. Duruy?

Le maître d'école. — Ah! permettez, monsieur! La Haute-Marne, les Vosges, la Moselle, avaient, en 1807, les numéros 1 d'instruction des conscrits! L'impair ennemi qui admire avec raison nos écoles de l'est, aurait-il tenu le même langage dans l'ouest et le midi? Je ne le crois pas. J'ai connu des instituteurs que l'insalubrité de leur école a tués. Dans le concours de 1861, soixante-quatre instituteurs sur cent, se plaignaient de la situation actuelle des maisons d'école. L'un d'eux, installé dans un bouge non planchéié ni carrelé, et sans bancs ni tables, se mit à en fabriquer en terre, et cela, en creusant le sol même de la salle d'école, de sorte que les élèves étaient assis sur des bancs de terre et crevaient sur des tables en terre. C'était, il y a dix ans, dans le midi. Ah! monsieur, qu'on prenne donc le parti de régénérer tout cela, coûte que coûte! Depuis un siècle bientôt, notre pauvre pays tombe de révolution en révolution, de chute en chute, et toujours sous prétexte de liberté; c'est par l'instruction et l'éducation convenablement propagées qu'on préparera l'avènement d'une liberté pacifique et légale!

L'homme d'Etat. — Vous avez des idées généreuses! Vous êtes naïf!

Le maître d'école. — Est-ce un reproche, monsieur? Quand je tiens la plume au conseil municipal comme greffier de mairie, je suis là au milieu de gens très-honorables, mais habités le plus souvent à voir les choses du côté du gain et de l'intérêt. Or serait le mal, si sur une douzaine d'hommes réunis autour d'une table, on en trouvait un qui ne fût pas complètement tanné et cuirassé contre l'émotion et le sentiment?

L'homme d'Etat. — Le monde est mal conduit.

Encore un mot sur l'obligation. Dans une commune où existent beaucoup d'écoles rapprochées, publiques ou libres, catholiques ou protestantes, congréganistes ou laïques, le père peut choisir. Sa conscience reste libre, son autorité presque entière. Mais supposez, c'est le cas le plus fréquent, que ce père habite un village où n'existe qu'une seule école. C'est l'école publique tenue par un instituteur communal, congréganiste ou laïque, dont ce père, à tort ou à raison, se méfie. Instruire son enfant lui-même, à domicile, ce paysan, cet artisan ne peut y songer! Pour lui, l'instruction obligatoire, cette belle théorie qui respecte, en principe, le choix du père, peut devenir, en fait, l'école obligatoire du frère Grilaudou ou du citoyen Carmagnolle, c'est-à-dire la tyrannie dans ce qu'elle a de plus personnel et de plus douloureux!

Le maître d'école. — Ici, monsieur, vous êtes dans le vrai. Aussi vais-je peut-être vous étonner. J'ai le brevet supérieur, je voudrais que toute personne qui enseigne au nom de l'Etat, comme titulaire ou même comme simple adjoint, fût pourvue du brevet simple. Je ne comprends ni ces centaines d'écoliers menés par un bataillon de congréganistes sans brevet, avec un seul frère breveté pour servir d'enseigne légal à l'école, ni ce privilège exorbitant qu'on appelle la lettre d'obédience. Eh bien! si l'instruction obligatoire était proclamée, j'accepterais, je demanderais même pour les écoles libres la suppression du brevet. Alors le premier venu, laïque ou non, sans autorisation, sans diplôme, sans certificat, même sans lettre d'obédience, à la seule condition de n'être ni repris de justice, ni taré, ni malhonnête pourrait enseigner. Dès lors, si dans le village dont vous parlez, l'instituteur communal inspirait en effet à quelques pères de famille une défiance plus ou moins fondée, rien n'empêcherait un voisin, un vieux soldat, un petit marchand, une femme, de donner à ces enfants des leçons, payées ou non, de lecture, d'écriture, etc. C'est aujourd'hui un délit qui pourrait entraîner procès-verbal, poursuite et condamnation.

L'homme d'Etat. — Ma question vous a paru topique? Eh bien! à mon tour je me déclare satisfait de votre réponse. Cependant j'ai encore un doute. En fait il arrivera certainement qu'un protestant ira bon gré mal gré dans une école catholique ou réciproquement.

Comment concevoir la présence obligatoire d'un ou plusieurs dissidents, ou même de l'enfant d'un libre penseur, dans une école où la récitation du catéchisme fait nécessairement partie du programme?

Le maître d'école. — Vous me conduisez, monsieur, sur un terrain brûlant. Le langage impie, la conduite révoltante de certains révo-

(1) L'Allgemeine deutsche Lehrzeitung, numéro du 11 juin 1871, cité par le Bulletin de l'Instruction primaire de la Meurthe, numéro de septembre 1871, p. 118.

lutionnaires à l'égard de l'enseignement religieux dans les écoles, embarrasse les honnêtes gens qui voudraient, à leur tour, traiter cette question et concilier le respect absolu des croyances de chacun avec la réunion de tous les enfants dans la même classe. Un jour, en Algérie, le maréchal Mac-Mahon a rencontré, dans une école, un petit chrétien, un petit juif et un petit arabe, assis côte à côte sur le même banc et apprenant à lire ensemble dans le même livre.

La loi de 1833 sur l'instruction primaire, la loi Guizot disait que le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. L'application large de ce principe suffirait.

L'homme d'Etat. — Ce principe-là nous mènerait, en ligne droite, à rendre exclusivement laïque l'enseignement public! Jamais les congréganistes n'accepteront ce libre choix des pères de famille qui aurait pour conséquence de diviser leurs écoliers, devant le crucifix suspendu dans la classe, en deux catégories nouvelles: les enfants du syllabus et ceux de la libre-pensée, les fils de Dieu et les infidèles, les brebis et les boucs! Il faudrait donc décider que, dans toute commune, il y aura au moins une école laïque et y tolérer la formation de deux camps opposés, triste reflet, dans l'école, des disputes religieuses du monde!

En Amérique, en Angleterre, l'embaras naïf de la multiplicité des sectes, il y a dans ces pays cent manières d'être croyant; chez nous, la question se pose entre la foi et les ancêtres et le doute absolu. La demi-mesure à laquelle je pense serait pleine d'inconvénients et de dangers, et vraiment je craindrais moins, peut-être, la séparation complète de l'Église et de l'école! L'enseignement religieux et le catéchisme sortant alors des règlements scolaires officiels, deviendrait une affaire intime de foi et de conscience entre les familles et le ministre du culte, mais ce serait déchaîner les tempêtes. Celui qui proposerait une telle réforme serait excommunié par le clergé, dénoncé comme ennemi du culte national, compromis par les acclamations des frères et amis, montré au doigt par les badauds comme athée ou voltairien, et approuvé, discrètement par quelques sages dépourvus d'influence et d'autorité. La force des choses tranchera ce noeud gordien.

(La suite à demain.)

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

Les marchés aux fleurs de la ville sont depuis quelque temps de véritables expositions. Le goût des fleurs se développe de plus en plus, et en même temps le progrès dans l'horticulture; aussi voyons-nous chaque jour se produire, grâce aux soins intelligents des praticiens, une quantité de nouveautés, signe certain de la marche rapide de l'art horticole.

Or, dans ce grand mouvement des marchés horticoles, le nombre des dessinateurs, des entrepreneurs de plantations ou des architectes des jardins, a considérablement augmenté, et tous les arts ou industries se rattachant de près ou de loin à la culture ont marché avec le progrès.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dans nos marchés de fleurs, les approvisionnements et les nouveautés sont de plus en plus considérables; on remarque surtout les fleurs en pots, à feuillage ornemental et à fleurs décoratives; les plus remarquables sont les suivantes:

MARCHÉS DE LA PLACE BELLECOUR. Caladium mirabile. — Plante à feuilles très amples en cœur, d'un vert tendre, panachée et ponctuée de blanc, vendue de 2 à 3 fr. pièce.

Belleguier. — Plante à feuillage décorative, plus belle que la précédente, à feuilles très amples hastées, et d'un vert émeraude richement maculée de blanc; vendue de 3 à 4 fr. pièce. Cette plante, dédiée à M. de Bellecour de Paris, est encore assez rare dans la collection.

Clerodendron. — Genre d'arbutus, dont le feuillage ressemble presque à celui des Catalpa. calaminum. — Feuilles larges, fleurs blanches, d'une odeur de fleur d'orange, des plus suaves; vendue de 1 fr. 50 à 2 fr. pièce.

Fuchsia. — Genre d'arbrisseaux dédié à Léonard Fuchs, médecin. De nombreuses variétés à fleurs simples et à fleurs doubles à corolle blanche et à corolle violette de 1 fr. à 1 fr. 50 pièce.

Sanchesia. — Genre de plantes à feuillage décoratives pour les appartements, dédié au professeur Sanchez, botaniste espagnol. nobilis. — Plante encore d'une introduction récente originaire de la République de l'Equateur, feuillage long et nerveux principale richement variée de blanc ou de jaune d'or, superbe fleurs jaunes, vendue de 2 fr. à 3 fr. pièce.

Myrtus bégia flore pleno. — Arbruste charmant à feuilles persistantes, à fleurs doubles, de 5 à 8 fr. pièce, suivant la force des sujets. Citrus orange. — Quelques fortes jolies plantes; de 4 à 10 fr. pièce.

Datura stramonium odorant. — Originaire du Pérou, arbruste surtout remarquable par la beauté de ses fleurs blanches doubles d'un grand effet ornemental, de plus en plus recherchée des amateurs, se vend ce matin de 2 à 5 fr. pièce. Sida venosa. — Arbruste charmant à fleurs violettes à 8 fr. pièce, suivant la force des sujets. Citrus orange. — Quelques fortes jolies plantes; de 4 à 10 fr. pièce.

MARCHÉ DE LA PLACE MORAND. Latania. — Nom de la plante à l'île Bourbon. borbonica. — Latanier de l'île Bourbon. Magnifique palmier à feuilles très amples en éventail, d'un beau vert tendre superbe; suivant le nombre de feuilles et la largeur, se vendent de 3 à 10 fr. pièce.

bles par la beauté de leurs fleurs, telles que : G. Argus, fleur d'un rouge feu à centre blanc superbe.

— Bernard de Jussieu, plante à fleur à fond blanc nuancée de violet superbe. — Honore, fleur d'une amarante fort jolie.

— Lacté, plante à fleurs d'un rose cerise vif superbe. — Madame Desportes, fleur d'un blanc pur strié de violet magnifique.

M. Lecouvé, fleur grande d'un rouge feu avec ligne et macule blanche superbe, et quelques autres variétés fort belles à fleurs coupées (se sont vendues environ de 2 fr. à 3 fr. 50 la douzaine).

— Pervenches du Cap, à fleur roses et à fleurs blanches de 50 c. à 1 fr. pièce. — Oeillets remontants, variété de premier choix, de coloris franc et flammé, de 1 franc à 1 franc 50 pièce.

Dalsamita, variété à fleurs de camélias, de 50 à 75 c. et à 1 fr. pièce. — MARCHÉS DU QUAI SAINT-ANTOINE.

Les gros légumes ont diminué dans une notable proportion. Les choux-fleurs se vendent, les deux pieds, de 0 fr. 40 à 45 centimes.

Oseille, 0 fr. 25 à 30 centimes les 14 paquets. Les piments-gros carré doux, de 0 fr. 40 centimes le kilo.

— Laitue-romaine, de 1 fr. à 1 fr. 25 centimes la douzaine. — Laitue blonde d'été, de 0 fr. 50 à 60 centimes la douzaine.

— Chicorée frisée de Ruffec et frisée fine d'été, de 0 fr. 80 centimes à 1 fr. la douzaine. — Radis, de 0 fr. 70 à 80 centimes la douzaine.

— Tomate rouge grosse tête, de 0 fr. 20 centimes le kilo. — Cornichons courts du Midi, à 0 fr. 25 à 30 centimes le kilo.

— Pomme de terre Chave jaune et grosse jaune en belle qualité à 13 fr. 50 centimes les 100 kilos. — Les ratons, à 11 fr. les 100 kilos.

— Les violettes à 40 fr. les 100 kilos. — MARCHÉS DU QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE LA PLACE SAINT-JEAN.

Les approvisionnements en fruits ont été considérables, mais beaucoup étaient des fruits tombés avant leur maturité; il y avait cependant de nombreuses balles de fruits fort jolis et très-estimés; ce sont les suivants :

— Deurrès Goubault. — Fruit petit à chair blanche, mi-laine, fondante, eau abondante, d'un parfum agréable. De 0.25 à 30 c. le kilo.

— Ce fruit a été obtenu par M. Goubault d'Angers (Maine-et-Loire). — La pêche grosse-mignonne. — P. Madeleine. — Mignonne tardive. — Galande. — Reine des vergers. — Pucelle de Malines. — Belle Chevreuse. — Grosse Madeleine, etc., se vendent de 30 à 50 fr. les 100 kilos.

— Les prunes reine-claude ont été vendues de 20 à 30 fr. les 100 kilos. — P. d'Orléans, fruit d'une grosseur moyenne, d'un jaune un peu rosé du côté du soleil.

— Ces trois variétés sont très bonnes sous tous les rapports. Se vendent comme la précédente de 20 à 30 fr. les 100 kil. — Raisins Madeleine blancs, de l'Isère, se sont vendus de 60 à 65 fr. les 100 kilos.

— chasselas, de 45 à 50 fr. les 100 kilos. — noirs, différentes variétés, de 45 à 50 fr. les 100 kilos. — MARCHÉS EN GROS DE LA HALLE DES CORDELIERS.

Le mouvement général est resté à peu près stationnaire, ce qui nous prouve combien les approvisionnements continuent de nous arriver en quantité considérable. Les prix sont restés à peu près les mêmes que ceux donnés dans notre dernier bulletin.

1^{re} qualité à été vendue 191 fr. les 100 k. 2^e — — — 170 — — — 3^e — — — 150 — — —

— Ce fruit a été obtenu par M. Goubault d'Angers (Maine-et-Loire). — La pêche grosse-mignonne. — P. Madeleine. — Mignonne tardive. — Galande. — Reine des vergers. — Pucelle de Malines. — Belle Chevreuse. — Grosse Madeleine, etc., se vendent de 30 à 50 fr. les 100 kilos.

— Les prunes reine-claude ont été vendues de 20 à 30 fr. les 100 kilos. — P. d'Orléans, fruit d'une grosseur moyenne, d'un jaune un peu rosé du côté du soleil.

— Ces trois variétés sont très bonnes sous tous les rapports. Se vendent comme la précédente de 20 à 30 fr. les 100 kil. — Raisins Madeleine blancs, de l'Isère, se sont vendus de 60 à 65 fr. les 100 kilos.

— chasselas, de 45 à 50 fr. les 100 kilos. — noirs, différentes variétés, de 45 à 50 fr. les 100 kilos. — MARCHÉS EN GROS DE LA HALLE DES CORDELIERS.

Le mouvement général est resté à peu près stationnaire, ce qui nous prouve combien les approvisionnements continuent de nous arriver en quantité considérable. Les prix sont restés à peu près les mêmes que ceux donnés dans notre dernier bulletin.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 10 septembre. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT.

AULUS (Ariège) Eau minérale naturelle purgative, guérit : Vices du sang, maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Goutte et Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.

CHANGEMENT DE DOMICILE Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

GUERISON DU CANCER Découverte d'un traitement spécifique, par le Dr Comte DE BRUËL. — Brochure in-8°, à Paris, chez A. Delahaye, à Lyon, librairie Mégrét, et chez l'auteur, rue Bourbon, 51.

OBLIGATIONS 1^{er} Nord de l'Espagne, jouissance de janvier 1865; 2^o Pamplone, Barcelone, jouissance de juillet 1865; 3^o Portugais, jouissance de janvier 1865; 4^o Romains, jouissance d'octobre 1865.

HUITRES ARRIVAGE TOUS LES JOURS Maison DUCLOS (ancienne maison Biard) Aux Escargots de Bourgogne 39, rue Grenette, 39.

A VENDRE A L'ESSAI BEAU CHIEN D'ARRÊT S'adresser rue Dubois, 40, de 10 à 3 heures.

LA POUDRE TACHET Est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, Lyon.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me MITIFFIOT de BELLAIR, notaire à Lyon, place de la Comédie, 27.

A vendre à l'amiable et aux enchères publiques par-devant et en l'étude de Me Mitiffiot de Bellaïr, notaire à Lyon, le premier octobre mil huit cent septante-deux, l'heure de midi et sur la mise à prix de quinze mille francs.

UNE PROPRIÉTÉ située à Lyon, montée du Garillan, comprenant : une maison composée de deux corps de bâtiments avec jardin, le tout d'un revenu de deux mille francs.

Etude de Me FONBONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière, 34.

VENTE JUDICIAIRE Le jeudi douze septembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, il sera procédé sur la place de l'Hôpital, à Lyon, à la vente au comptant, aux enchères publiques, de divers objets saisis, tels que : tables en marbre, chaises, banque dessus marbre, glace, bouteilles, rideaux, fourneau, etc., etc.

Jeudi prochain douze septembre courant, à dix heures du matin, sur la place Perrache, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques, une très-grande quantité de convertis en rouls et métal blanc, cuillères à café, cuillères à punch, pinces à sucre, bouts de table, revolvers et quantité d'autres marchandises. Le tout saisi.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

VENTE JUDICIAIRE Le jeudi douze septembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, rue du Commerce, numéro 1, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'objets mobiliers saisis, tels que : Deux mécaniques rondes à dévider de quatorze guindres, douze tableaux renfermant une collection d'oiseaux empaillés. Trois cents oiseaux empaillés formant une belle collection. Canapé, table, chaises, etc.

Beauté, Utilité, Garantie DENTS ET DENTIERS A 5 FRANCS LA DENT Richard et Dr Pignat, dentistes, rue du Commerce, 14. 3977

M^{me} CHRÉTIEIN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M^{me} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues. Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE Le jeudi douze septembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, il sera procédé sur la place de l'Hôpital, à Lyon, à la vente au comptant, aux enchères publiques, de divers objets saisis, tels que : tables en marbre, chaises, banque dessus marbre, glace, bouteilles, rideaux, fourneau, etc., etc.

BELLE HABITATION prés, terres, bois, eaux vives à l'Exposition du midi, belle chasse. Contenance totale, 485 hectares, revenu 11,000 francs. S'adresser à M^e Bérole, notaire à Autun (Saône-et-Loire).

MAGNIFIQUE CHALET SUISSE à l'Exposition de Lyon, près le premier pavillon de musique. Prix 1,600 francs. S'adresser pour traiter, 78, rue Montgolfier, Lyon.

A VENDRE route de Gènes, 88, une forte PRESSE HYDRAULIQUE n'ayant que le pot à changer. 4036

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Atelier de brochage et cartonnage. — Rognures fines à vendre.

UN NÉGOCIANT ALSACIEN marié sans enfants, exerçant la mise en train de tous les systèmes connus, ayant l'intention de se fixer en France, désire s'entendre avec une maison sérieuse de Lyon ou du centre de la France, et s'engager comme vendeur et intéressé soit pour le magasin ou les voyages. Ecrire franco à Edouard GEBHART, à Kaysersberg, Haut-Rhin (Alsace). 4055

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41 Au premier au-dessus de l'entresol S'y adresser.

La Maison Davis-Henry et C^o Commission-Bank, 23, Chaussée-d'Antin, PARIS (Succursales à l'Étranger) Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires financières et industrielles. Donne des ouvertures de crédit, et facilite l'escompte de valeurs françaises et étrangères. Procure aux banquiers, négociants, industriels, pour les seconds dans leurs affaires, des valeurs sur toutes les places commerciales et des b^ondes sur tout pays. Renseignements privés et gratuits sur tous titres, valeurs, actions, obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) 3467

A louer de suite une belle et vaste USINE située à Saint-Symphorien-d'Ozon, pouvant servir à toute espèce d'industrie, eaux abondantes. S'adresser à monsieur Vaudray, propriétaire et banquier à Saint-Symphorien-d'Ozon.

MALADIES de la PEAU ALTERATION du SANG POMMADE FONTAINE SALSEPAREILLE FONTAINE Préconisée par les plus grands médecins de France, MM. Delzanne, Guibout, Hortaloup, Pidoux, Bouchard, Longot, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorrhoides, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir). Le pot 2 f.

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Atelier de brochage et cartonnage. — Rognures fines à vendre.

UN NÉGOCIANT ALSACIEN marié sans enfants, exerçant la mise en train de tous les systèmes connus, ayant l'intention de se fixer en France, désire s'entendre avec une maison sérieuse de Lyon ou du centre de la France, et s'engager comme vendeur et intéressé soit pour le magasin ou les voyages. Ecrire franco à Edouard GEBHART, à Kaysersberg, Haut-Rhin (Alsace). 4055

POMMADE AU GOUDRON infatigable contre les pellicules, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES ET CHEZ M. ÉVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON. Prix : 20 cent. AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

DESNOIX & C^o pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du boeuf.

HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

BOURSE DE PARIS — Lundi 9 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.) RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

BOURSE DE LYON — Mardi 10 Septembre (de 11 h. à midi 1/2.) RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

BULLETIN FINANCIER Lyon, 10 septembre. Le symptôme de lassitude dont nous parlions hier semble s'aggraver. Ce qui manque surtout, c'est une échelle pour mesurer la situation présente, jauger la capacité du marché et peser la lourdeur de la masse flottante.